

LACHAMP-RIBENNES - COMMUNE NOUVELLE

Séance du 07 avril 2026

Membres en exercice :	Date de la convocation: 31/03/2026
15	<i>Le sept avril deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée à 20 heures 30, s'est réunie sous la présidence de Floriane GACHON Maire</i>
Présents : 15	
Votants : 15	Présents : Floriane GACHON, Alain RAYNALDY, Céline HÉLIAS, Patrice BRINGER, Luc GODÉRIAUX-LEDRU, Benoît COURANT, Sébastien RAYNAL, Sébastien JACQUES, Christelle SUDRE, Céline FOURNIER, Amélie DA CRUZ, Nadège PANOUILLOT, Marilys TICHIT, Coralie ROUSSON, Florian TICHIT
Pour : 15	
Contre : 0	
Abstentions : 0	Représentés :
	Excusés :
	Absents :
	Secrétaire de séance : Patrice BRINGER

Objet : Désignation des délégués pour le Syndicat d'Energie et d'Équipement de la Lozère (SDEE) - DE_2026_013

Madame le maire rappelle que le Syndicat Départemental D'Énergie et d'Équipement de la Lozère (SDEE) est administré par un comité syndical de 62 membres composé de délégués des communes et syndicats de communes adhérents, réparti en 3 collèges et que la commune de Lachamp-Ribennes est représentée au sein du premier collège.

Elle informe l'assemblée qu'à l'occasion du renouvellement du conseil municipal suite aux élections du 15 mars 2026, la commune doit procéder à la désignation de deux délégués au Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Lozère (SDEE) qui participeront au scrutin de liste devant élire les 52 délégués composant le 1^{er} collège.

A l'unanimité, les deux délégués du SDEE désignés par le Conseil Municipal sont :

- BRINGER Patrice adjoint au maire
- HELIAS Céline adjointe au maire

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Floriane GACHON



Le secrétaire de séance,
Patrice BRINGER

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par le biais de l'application informatique « Télérécoeurs », accessible par le lien suivant : <http://www.telerecoeurs.fr>

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 14 / 04 / 20 26
et publié ou notifié
le 14 / 04 / 20 26



Date de transmission de l'acte: 14/04/2026
Date de réception de l'AR: 14/04/2026
048-200083335-DE_2026_013-DE
A G E D I